

Les Principales Dates

2003 – Lancement du projet de port de plaisance sur le site de la Normandelière (capacité de 500 à 700 anneaux , coût 15 millions d'euros)

2006 – Projet N°1 : Avant port protégé par des digues et Bassins portuaires créés dans les terres

Début 2008 - Abandon du projet N°1 : les digues bloquant le transit sédimentaire Nord/Sud et mettant en danger de disparition les plages du Sud, les plages des Dunes.

Octobre 2008 – Projet N°2 – Avant port protégé par 2 récifs artificiels positionnés en mer et Bassins portuaires créés dans les terres (capacité : 1000 anneaux, coût 40 millions d'euros)

Décembre 2008 - Le projet est présenté à Jean-Louis Borloo et Catherine Chabaud au salon nautique de Paris en présence de Madame Roux du Groupe Beneteau

Mars 2009 - Le préfet de Vendée, Thierry Lataste, rejette la mise en enquête publique du projet

Juin 2009 - Dans une lettre aux Bretonnais, Christophe Chabot réagit et fustige les opposants et la presse locale qui propageraient des mensonges

29 février 2010 - Tempête Xynthia

15 mars 2010 - Christophe Chabot sort une plaquette « *Le port de plaisance de Bretignolles-sur-Mer : l'avenir exemplaire* », un port qui résisterait à une tempête Xynthia

19 mars 2010 – Le préfet de Vendée, Jean-Jacques Brot, met un terme à l'intervention de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans le dossier de port.

Fin Mars 2010 - Philippe de Villiers, alors président du Conseil Général de Vendée, prend position et émet des réserves sur le projet de port de Bretignolles

Mai 2010 – Intervention de Christophe Chabot à France Culture pour fustiger les opposants

Juillet 2010 - Le préfet de Vendée, Jean-Jacques Brot, juge les progrès insuffisants pour déclarer les dossiers complets et recevables

Mai 2011 – Avis très négatif de l'Autorité Environnementale signé par le préfet de Région, Jean d'Aubigny

En conclusion on notera :

« Des insuffisances substantielles du dossier qui laissent présager que si le port était réalisé, l'apparition de problèmes de fonctionnement de l'infrastructure (insécurité de navigation, surcoût d'entretien du chenal déséquilibre financier de l'opération ..) et la mise en œuvre ultérieure d'adaptations majeures (en particulier, le remplacement des récifs brise-lames par un avant-port de type jetée) qui ne manqueraient pas d'être encore plus dommageables pour l'environnement »

Mi 2011 - Première enquête publique sur le projet de port de plaisance de Bretignolles

Près de 8000 observations déposées

Résultat : 7 avis négatifs pour les 7 enquêtes publiques associées au dossier (exemple : [Avis défavorable DUP](#))

Décembre 2011 - [Christophe Chabot](#) insulte la commission d'enquête publique qui réagit par un [communiqué de presse](#)

1er Février 2012 - En conseil municipal, Christophe Chabot retire son projet de port avant que le préfet de Vendée ne prononce un refus d'utilité publique et Christophe Chabot demande une nouvelle enquête publique

4 février 2012 - Dans une lettre publique, le préfet de Vendée, Bernard Schmeltz, dit qu'une nouvelle enquête publique ne serait possible que sur un projet *« substantiellement »* différent de celui proposé à l'enquête publique de 2011

Décembre 2012 - Le préfet de Vendée, Bernard Schmeltz, précise sa position dans un communiqué de presse et dit *« que le site de la Normandelière n'est pas forcément l'endroit pour installer un port de plaisance en raison des caractéristiques géologiques des terrains. Pour qu'un tel projet soit réalisable, il faudrait une raison exceptionnelle, un intérêt public majeur. Il existe d'autres sites pour envisager un port de plaisance même si nous ne pouvons remettre en cause l'intérêt économique d'un tel équipement »*

Décembre 2013 - En prévision du salon nautique de 2013, Christophe Chabot sort une nouvelle plaquette : *« Port de Bretignolles-sur-Mer – l'avenir exemplaire »* avec un projet légèrement modifié mais toujours sur le site de la Normandelière :

- Avant Port identique au projet précédent avec 2 récifs artificiels positionnés en mer
- Bassins portuaires légèrement décalés au sud pour moins impacter une zone humide
- Coût : 42 millions d'euros

Avril 2014 - Le Tribunal Administratif de Nantes annule une délibération du conseil municipal de Bretignolles approuvant l'acquisition des terrains de la Normandelière pour achat à un coût excessif. Le dossier est aujourd'hui dans les mains d'un juge du

Tribunal des Sables.

Avril 2015 - Le dossier de Port Brétignolles passe à la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Jusqu'à cette date, il était porté par la commune de Brétignolles-sur-Mer. Christophe Chabot est maire de Brétignolles et président de la communauté de communes.

Novembre 2015 - François de Rugy, accompagné de son attaché parlementaire, cherche à comprendre les enjeux et l'intérêt du projet de port de plaisance. Il vient à Brétignolles et se laisse convaincre par Christophe Chabot. Il ne rencontre aucun opposant et aucune association environnementale. Il parle du "*dogmatisme des écologistes*"

Janvier 2016 - Le dossier de Port Brétignolles est retoqué au concours national des ports de plaisance exemplaires.

Mars 2017 – Le SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie), incluant le projet de port de Brétignolles, est mis en exécution, par la communauté de communes, en éliminant une coupure d'urbanisation inscrite dans le POS (*Plan d'Occupation des Sols*) de la commune de Brétignolles. Cette disposition particulière de la Loi littoral aurait empêché la création d'un port de plaisance sur le site de la Normandelière.

Recours déposé par l'association La Vigie

Mai 2018 – **Avis de l'Autorité Environnementale de la GCEDD**

En 2018 les personnes de la CGEDD (*Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable*), chargées d'élaborer l'avis n'ont eu qu'une approche intellectuelle du dossier de port soumis à l'enquête publique, confortant leurs analyses par des entretiens uniquement avec les promoteurs du projet
Les conclusions de l'Autorité Environnementale de mai 2011 restent valables puisque la définition de l'avant-port est inchangée

Mi 2018 - **Le préfet de Vendée, Benoît Brocart, met le nouveau projet de Port Brétignolles à l'enquête publique.**

Près de 6000 dépositions pour une enquête publique unique avec 5 demandes d'autorisation

Résultat pour les 5 demandes d'autorisation

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU COMPRENANT UNE DEMANDE DE DEROGATION « ESPECES PROTEGEES »

La commission émet un avis favorable à demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau comprenant une demande de dérogation « espèces protégées » avec la réserve suivante :

- Une étude hydrogéologique complémentaire doit être effectuée en reprenant les mesures déjà réalisées et éventuellement en installant d'autres piézomètres pour répondre à la question : « le risque de rabattement de nappe est-il contenu par la paroi « soil-mixing ».

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET.

Concernant l'utilité publique du projet de création de port, la commission

- Considère qu'il présente un intérêt général, est compatible avec les documents d'urbanisme et offre un bilan positif compte tenu des avantages identifiés (économie et tourisme, organisation du territoire, emplois, amélioration des usages...)
- Émet un avis favorable assorti des réserves suivantes :
 - o Contenir dans une enveloppe de 30 millions d'euros le coût net HT des travaux (valeur 2017)
 - o Réduire le périmètre d'expropriation des mesures compensatoires au besoin réglementaire.
 - o Créer, au moins en période estivale, une navette portuaire (ainsi que les équipements qui lui sont nécessaires et qui assurent un accès PMR) destinée prioritairement aux piétons et joignant le plus directement possible les plages du Marais Girard et de la Normandelière

DEMANDE D'UN ARRETE DE CESSIBILITE

En conséquence, la commission émet un avis défavorable à la délivrance de l'arrêté de cessibilité, sollicité dans le cadre du dossier de réalisation d'un port de plaisance à Brétignolles sur Mer.

DEMANDE DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME.

La commission d'enquête émet un AVIS FAVORABLE au transfert de gestion du domaine public maritime à la collectivité représentée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

DEMANDE DE CREATION DU PORT

La commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande de création de port, avec la réserve suivante :

- Prévoir, au minimum pendant la saison estivale, un service de navette électrique avec passeur entre les deux rives du port.

Décembre 2018 – Le Conseil Régional lance un appel à projets pour des ports à sec dans le cadre de son Plan d'Ambition Maritime

La Région entend soutenir les projets de modernisation et/ou de nouvelles implantation de port à sec sur son territoire, pour inciter au développement d'un nouveau modèle portuaire, innovant, adapté aux nouveaux usages de la plaisance, plus respectueux de l'environnement et en cohérence avec l'offre portuaire régionale. La Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ne participe pas, ne fait pas de proposition au titre de Port La Vie.

Fin 2018 – Début 2019 – La commune de Brétignolles met en enquête publique son projet de PLU avec un zonage permettant la réalisation du projet de port de plaisance
Résultat : L'avis de la commission d'enquête publique est favorable avec une réserve importante : **le rétablissement d'une coupure d'urbanisation sur le secteur de la Normandelière**

23 avril 2019 – Christophe Chabot met en exécution de PLU de Brétignolles sans rétablir la coupure d'urbanisation et sans avis contraire du préfet de Vendée

(délibération CM)

Recours déposé par l'association La Vigie

16 juillet 2019 – Démission de François de Rugy du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

16 juillet 2019 – Le préfet de Vendée, Benoît Brocart, signe les autorisations pour le projet de port de plaisance sans attendre la mise en place du nouveau cabinet ministériel de Elisabeth Borne.

Recours déposés par l'association La Vigie et les associations environnementales

23 septembre 2019 – La communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie lance les travaux de destruction de la dune de la Normandelière

6 octobre 2019 – Manifestation de 2500 personnes contre le projet de port de Bretignolles suivie de l'installation d'une ZAD sur un terrain privé